

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 27 juillet 2024

Portant délégation de signature à **M. Pierre LANDES**, Directeur de l'action et de la stratégie foncière

N° 25465

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-4 et L.5211-13 ;
QU' la délibération n°163 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président ;
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux autres délégués de signature ses directeurs généraux adjoints des services et ses responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président ;
CONSIDÉRANT que M. Pierre LANDES assure les fonctions de Directeur de l'action et de la stratégie foncière.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} - Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L.5211-13 du Code général des collectivités territoriales, à M. Pierre LANDES, Directeur de l'action et de la stratégie foncière pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'action et de la stratégie foncière ;
- Tout acte de commande, y compris sous le régime RIVC, toutes conditions générales d'achat et tout acte de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure, sous réserve énoncée à l'article 1^{er} de la Direction de l'action et de la stratégie foncière ;
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'action et de la stratégie foncière, conformément aux engagements supplémentaires, notamment des plans annexés à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un plan recenseur ou acte équivalent ;
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'action et de la stratégie foncière ;
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations, justificatifs de qualité, constatation de l'absence d'un préjudice relevant de la Direction de l'action et de la stratégie foncière ;
- États fins formelles et demande de copie d'acte adressés au service de la publicité foncière ;
- Formulaires d'information descriptive relatifs aux maisons à titre onéreux portés sur des biens mobiliers et/ou immobiliers Formulaires (SARF) ;
- Formulaires de demande de certificat d'urbanisme ;
- Formulaires de déclaration d'intention d'acheter ;
- Procès-verbaux de tirage réalisés par les promoteurs ;
- États liquidatifs de dépenses ;
- États récapitulatifs de dépenses dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction de l'action et de la stratégie foncière ;
- Bordereaux de transmission de données géométriques relatives à la Direction de l'action et de la stratégie foncière.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 27 juillet 2024 jusqu'au 31 janvier 2025.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M Pierre LANDES, Directeur au sein de la Direction de l'action et de la stratégie foncière

1 DOCUMENT - Publié le 18 Juillet 2024



ARR_SIGN_25465_LANDES.pdf
(.pdf, 157,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**